

Un plan vélo devrait porter pour objectif l'implantation d'un atelier vélo de l'ESS par bassin de vie d'ici 2030 afin d'assurer un maillage territorial dense de la Nouvelle Aquitaine avec plus de 250 ateliers à cet horizon. Cet objectif devrait viser en priorité les territoires très peu denses.

Aujourd'hui 40 ateliers associatifs couvrent 25 bassins de vie, soit un objectif rempli à 10% !

Pour accompagner le développement de la pratique du vélo, il s'est développé au cours des 20 dernières années sur le territoire régional un maillage conséquent d'associations remplissant des missions proches de celles des « maisons du vélo » des grandes agglomérations. Aujourd'hui proches de 40, ces associations une fois dotées de locaux adaptés proposent des animations autour du vélo envers tous les publics, à travers des actions d'apprentissage du vélo notamment le Savoir Rouler à Vélo et des bases mécaniques, l'assistance des cyclistes dans l'autoréparation de leur vélo par la mise à disposition d'outils et de conseils adaptés, permettent l'acquisition à bas coût en exerçant une activité de recyclerie spécialisée. Elles ont touché 40 000 bénéficiaires en 2020.

Ce sont des outils efficaces, polyvalents et peu coûteux pour les collectivités en faveur de l'émergence d'une culture vélo.

Ces associations s'implantent de plus en plus dans des territoires peu denses, ou des territoires où le potentiel économique ne permet pas le développement du modèle marchand et/ou agissent en direction de publics défavorisés, contribuant à la réduction de la fracture sociale et territoriale de la mobilité à vélo, alors que la pratique du vélo est en baisse tendancielle en banlieue, en milieu péri-urbain et dans les zones rurales.

Ce sont des associations de proximité qui redynamisent le lien social et proposent un espace de mixité sociale. En constituant des terrains favorables au développement d'actions politiques locales pro-vélo, elles sont des lieux qui renforcent la participation citoyenne et la démocratie, à contrario du modèle lucratif qui n'incite pas au changement de comportement et abandonne ces territoires non viables économiquement.

Un plan vélo régional qui viserait un maillage du territoire en atelier associatifs permettrait de faire du vélo une véritable solution dans les territoires peu denses, par l'émergence d'une culture vélo et de lieux d'entraide entre les cyclistes.

Ce plan vélo pourra être mis en oeuvre par un appel à manifestation d'intérêt

Porté par la Région, un appel à projet fléché vers les structures de l'ESS devrait comprendre une enveloppe dédiée à l'investissement, une à l'amorçage d'activité et une à l'accompagnement. Cet appel à projet pourrait être complémentaire des dispositifs de soutiens existants (ADEME, collectivités). Il permettra, dès 2023, aux associations d'usager de proposer des projets de création

d'équipements que la région financera a minima à 50 %, et jusqu'à 80 % maximum du montant subventionnable.

Le déploiement de ce plan devra proposer des modes de soutien simplifiés dans leur procédure, permettant une mise en œuvre rapide des actions portées.

1) Soutien à l'amorçage d'activité :

Une enveloppe d'amorçage permettra aux porteurs de projet de répondre à leurs charges locatives et à ceux employant des salariés d'avoir une sécurité et une stabilité financière pour leurs premières années d'activité : ces fonds permettront de stabiliser le modèle économique et de les mettre à l'abri des à-coups de trésorerie, inhérents aux structures de l'ESS qui émergent.

Nécessite une subvention de 6000€ à 60 000€ par nouvelle structure répartis sur 3 ans.

2) Soutien à l'investissement :

L'implantation d'un atelier vélo dans un local nécessite des travaux préalables de mise à niveau : finitions, accès à un point d'eau, sécurisation du local. Par ailleurs, un nouvel atelier doit également aménager son local : rangement, rayonnage, aménagement de mezzanine ou de cave. Le lancement d'un atelier vélo nécessite d'autres achats incompressibles : outillage général et spécifique, moyen de locomotion adapté de type vélo-cargo pour assurer des animations hors les murs.

Nécessite une subvention de 5 000€ à 50 000 € par nouvelle structure.

3) Soutien à l'essaimage/accompagnement :

Aide financière visant l'accompagnement des porteurs de projet par une structure de l'ESS déjà en activité (structure de proximité, réseau local). L'accompagnement vise la formation à la mécanique, à la tenue d'une permanence, aux diverses animations possibles, commande les premiers outils pour le nouvel atelier, l'accompagne dans les rencontres avec les collectivités, anime le groupe de bénévoles au démarrage, etc. C'est un gage de succès et de rapidité de lancement.

Nécessite une subvention de 2 000€ à 5 000 € par structure accompagnée.